
Fiches thématiques

Conditions de vie

Avertissement

Les sites internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

n.d.	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

5.1 Logement

Au 1er janvier 2011, on compte 33,7 millions de logements en France, soit 1,1 % de plus qu'en 2010. Le parc de logements est essentiellement composé de **résidences principales** (84 %). Le poids des **résidences secondaires** et des **logements occasionnels** diminue légèrement (9,9 % en 2000 et 9,4 % en 2011) alors que ceux des **logements vacants** est relativement stable (environ 7 % en 2000 et 2011). Les **logements** dans l'habitat **individuel** restent majoritaires (57 %). De plus en plus de ménages sont propriétaires de leur logement : 58,3 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale en 2011 ; ils étaient 55,6 % en 2000. Les deux tiers de ces propriétaires n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt pour ce logement ; le dernier tiers représente les propriétaires « accédants » c'est-à-dire n'ayant pas fini de rembourser leur emprunt. Environ 17 % des ménages sont logés dans le secteur social ; cette part est en légère diminution depuis dix ans. Les ménages locataires dans le secteur locatif privé sont quant à eux près de 22 %.

En 2006, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). En 1984, 15 % des logements ne disposaient pas de ce confort de base. Cependant, d'autres

formes d'inconfort subsistent : en 2006, 1,6 million de logements ne disposent d'aucun moyen de chauffage (ou seulement de moyens sommaires), plus d'un million ont une installation électrique défective, voire dangereuse, plus de 500 000 souffrent d'infiltrations d'eau ou d'inondations provenant d'une fuite dans la plomberie.

Les logements sont de plus en plus grands : la surface moyenne d'un logement est de 91 m² en 2006, contre 77 m² en 1978. Ceci est surtout imputable à l'augmentation de la surface des maisons individuelles, alors que celle des appartements reste quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants du logement baisse : en moyenne, chaque logement est occupé par 2,3 personnes ; en 1984, le nombre moyen de personnes par logement était de 2,7 et, selon les projections réalisées par l'Insee, il devrait être de 2,0 en 2030.

Un ménage sur quatre déclare vouloir changer de logement ou y être contraint pour des raisons professionnelles ou personnelles. Parmi eux, plus de la moitié désirent occuper un logement plus grand. Globalement, 6,5 % des ménages estiment que leurs conditions de logements sont insuffisantes ou très insuffisantes en 2006 ; ils étaient 10,2 % en 1984. ■

Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage. Une **résidence secondaire** est un logement utilisé occasionnellement, pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir : c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées. Un **logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non pour la vente ou la location.

Un logement **individuel** est une construction qui ne comprend qu'un seul logement. Un logement **collectif** est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements.

Pour en savoir plus

- « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première* n°1351, mai 2011.
- « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n°1291, mai 2010.
- « Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages », *Insee Références France*, portrait social, édition 2008.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », *Insee Références France*, portrait social, édition 2010.
- Voir aussi : Dossier « Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries », *fiches 5.2 et 6.6*.

1. Répartition des logements @

en %

	2000	2003	2006	2009	2010	2011
Nombre de logements (en milliers)	29 613	30 664	31 776	32 951	33 315	33 681
Résidences principales	83,2	83,7	83,9	83,6	83,6	83,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	9,9	9,8	9,7	9,5	9,5	9,4
Logements vacants	6,9	6,5	6,4	6,9	7,0	7,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Individuel	56,0	56,4	56,7	56,7	56,7	56,7
Collectif	44,0	43,6	43,3	43,3	43,3	43,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France.

Source : Insee, compte satellite du logement.

2. Statut d'occupation du parc de résidences principales @

en %

	2000	2003	2006	2009	2010	2011
Propriétaires	55,6	56,3	57,1	57,8	58,0	58,3
Sans charges de remboursement	34,3	35,8	37,6	39,0	39,5	40,0
Accédants	21,3	20,5	19,5	18,8	18,5	18,3
Locataires	39,8	39,5	39,2	39,0	38,9	38,9
Secteur social	18,0	17,7	17,6	17,3	17,2	17,1
Secteur locatif privé	21,8	21,8	21,7	21,7	21,7	21,7
Autres¹	4,6	4,1	3,7	3,2	3,0	2,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Principalement les personnes logées gratuitement.

Champ : France.

Source : Insee, compte satellite du logement.

3. Caractéristiques du parc de résidences principales @

	1978	1984	1988	1992	1996	2002	2006
Logements construits avant 1949 (en %)	51,3	43,0	39,1	36,8	35,6	33,2	30,6
Logements sans confort sanitaire ¹ (en %)	26,9	15,0	9,6	6,2	4,1	2,6	1,3
Surface moyenne des logements (en m ²)	77	82	85	86	88	90	91
Nombre moyen de personnes par logement	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	2,3
Ménages estimant que leurs conditions de logement sont insuffisantes ou très insuffisantes (en %)	13,4	10,2	8,9	8,1	6,0	7,2	6,5

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement.

5.2 Dépenses de logement

En 2009, les **dépenses de logement** représentent 22,6 % du produit intérieur brut. Près de 9 % de ces dépenses sont prises en charge par la collectivité, sous forme d'aides au logement. Après avoir accéléré en 2008, les **dépenses courantes de logement** ralentissent en 2009, en lien avec la baisse des dépenses d'énergie. Ce mouvement suit celui des prix des produits pétroliers, qui ont une incidence sur les dépenses d'énergie. Les dépenses courantes pour les logements (hors logements en collectivité) s'établissent à 285,8 milliards d'euros, soit 9 200 euros en moyenne par logement. Elles varient de 6 300 euros en moyenne pour un ménage locataire du secteur social à 11 500 euros pour un ménage accédant à la propriété.

Près des trois quarts des dépenses courantes concernent les loyers (**réels** ou **imputés**), 16 % les dépenses d'énergie et 10 % les charges. Les dépenses courantes de logement (nettes des aides personnelles) représentent une part croissante du budget des ménages : 25,9 % de la consommation des ménages en 2009, contre 20,2 % vingt ans plus tôt.

15,6 milliards d'euros d'**aides personnelles** ont été perçues par 6,1 millions de ménages pour financer leurs dépenses courantes de logement. Ces aides financent en moyenne 18,3 % des dépenses courantes des locataires du parc social, 14,2 % de celles des locataires du parc privé et 1,7 % de celles des propriétaires accédants.

L'activité immobilière, mesurée par les dépenses d'acquisition de logements, de gros travaux et de frais et droits afférents à ces opérations, s'élève à 234 milliards d'euros, en repli de 18,4 %. Ce recul, initié en 2008, s'intensifie en 2009 : dans un contexte de crise financière et immobilière, le nombre de transactions diminue à la fois dans le neuf et dans l'ancien, et cette baisse s'accompagne d'un repli des prix. Ainsi, pour la première fois depuis 1996 et après un ralentissement en 2007 et 2008, l'activité immobilière se replie dans le neuf. Dans l'ancien, le retournement avait déjà été observé en 2008. Dans ce contexte, la construction émanant des bailleurs sociaux soutient l'activité immobilière. Ce dynamisme ne suffit toutefois pas à compenser le recul de l'activité immobilière des ménages, lesquels sont à l'origine de 90 % des acquisitions et travaux.

Les pouvoirs publics ont versé 8,3 milliards d'euros pour aider l'investissement dans le logement. Ces **aides à la pierre** sont en forte progression, du fait de l'accroissement des aides et subventions en faveur du logement locatif social, et en particulier celles liées aux programmes de rénovation urbaine et au volet du plan de relance de fin 2008 favorisant la construction de logements sociaux. Parallèlement, les aides octroyées aux ménages continuent d'augmenter substantiellement, grâce aux dispositifs d'aides à l'investissement locatif, au doublement du prêt à taux zéro dans le neuf et à la mise en place de l'éco-prêt à taux zéro. ■

Définitions

Dépenses de logement : dépenses courantes que les ménages consacrent à l'usage de leur logement (« dépenses courantes de logement ») et dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Dépenses courantes de logement : loyers que doivent acquitter les locataires (**loyers réels**) et loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement (**loyers imputés**), dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et charges. Du fait de la présence de loyers imputés, ces dépenses s'interprètent comme une mesure de la consommation de service de logement et non comme une dépense effective pour se loger.

Aides personnelles : aides versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Aides à la pierre : aides apportées à l'investissement des ménages et des sociétés qui construisent, acquièrent ou réhabilitent des logements.

Pour en savoir plus

- « Comptes du logement - premiers résultats 2010, compte 2009 », *RéférenceS*, Rapport CGDD, mars 2011.
- « Les dépenses en logement : 22,6 % du PIB », *Le point sur* n°71, SOeS, janvier 2011.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », *Insee Références France*, portrait social, 2010.

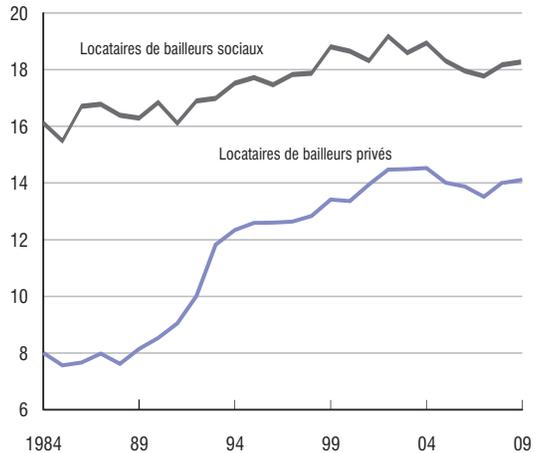
1. Dépenses courantes de logement

	1984	1990	2000	2005	2007	2008	2009
Dépenses courantes totales (en milliards d'euros courants)	84,7	125,0	197,2	245,3	268,3	280,7	285,8
Loyers	52,2	87,1	143,4	179,6	197,3	203,9	210,2
<i>dont : locataires</i>	17,4	28,2	44,7	53,8	58,5	60,2	62,2
Énergie	23,4	25,1	34,9	41,7	44,0	48,3	46,8
Charges	9,1	12,8	18,9	23,9	27,0	28,5	28,8
Dépenses courantes moyennes par logement selon la filière (en euros courants)	3 680	5 020	7 110	8 310	8 860	9 150	9 210
Résidences principales	3 850	5 260	7 390	8 610	9 170	9 480	9 520
<i>Propriétaires accédants</i>	5 530	7 080	9 500	10 760	11 280	11 560	11 490
<i>Propriétaires non accédants</i>	3 770	5 300	8 170	9 820	10 520	10 910	10 960
<i>Locataires (secteur privé)</i>	3 130	4 550	6 290	7 240	7 760	8 020	8 100
<i>Locataires (secteur social)</i>	2 920	3 730	5 080	5 710	6 010	6 230	6 320
Résidences secondaires	2 200	3 180	4 740	5 720	6 190	6 360	6 480

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

2. Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement en %



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

3. Dépenses d'acquisition de logements et de travaux @

	en milliards d'euros courants						
	1984	1990	2000	2005	2007	2008	2009
Logements neufs	30,1	37,7	44,6	65,6	82,3	86,7	73,6
<i>dont : acquis par les ménages</i>	25,2	31,0	38,2	57,1	69,7	71,7	58,6
Travaux	16,5	23,1	30,3	38,2	43,6	45,7	45,6
<i>dont : réalisés par les ménages</i>	14,5	19,9	27,1	34,8	39,4	41,2	40,8
Logements anciens	20,8	45,9	82,3	141,9	170,0	154,2	114,8
<i>dont : acquis par les ménages</i>	20,4	45,0	81,1	139,8	167,4	151,6	112,3
Total des acquisitions et travaux	67,4	106,7	157,3	245,8	295,9	286,7	233,9
<i>dont : ménages</i>	60,0	95,9	146,4	231,7	276,5	264,6	211,7

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

5.3 État de santé de la population

L'état de santé des personnes est globalement bon en France, en comparaison des pays voisins. Bien qu'ayant une espérance de vie plus longue, les femmes se déclarent en moins bonne santé que les hommes, et ce à tous les âges. En 2009, 71 % des hommes de 18 ans ou plus et vivant en France métropolitaine s'estiment en bonne ou très bonne santé, contre 65 % des femmes. Après 75 ans, seule une personne sur quatre se déclare en bonne ou en très bonne santé.

En 2008, les deux principales causes de décès sont les tumeurs (30 %) et les maladies de l'appareil circulatoire (28 %). En matière de **mortalité prématurée**, la situation de la France est moins favorable que celle des pays européens comparables. En 2007, parmi les 27 pays de l'Union européenne, la France présente les taux de décès masculins prématurés les plus élevés après les nouveaux adhérents d'Europe centrale, les Pays baltes, la Finlande et le Portugal. Les décès avant 65 ans représentent 20 % de l'ensemble des décès et 70 % d'entre eux concernent des hommes. Un tiers sont associés à des causes de décès dites « évitables » : cancers du poumon, suicides, maladies du foie et accidents de la circulation.

À âge et sexe donnés, d'importantes disparités en matière de santé subsistent entre catégories sociales. Ces écarts résultent de la combinaison d'un ensemble de facteurs : exposition aux risques, environnement, situation socioéconomique, comportements de santé, etc.

Ils s'observent dès le plus jeune âge : les enfants d'agriculteurs, d'ouvriers, d'inactifs, de même que les enfants scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) ou en zone rurale ont un état de santé buccodentaire plus mauvais ou sont plus souvent en surcharge

pondérale que les autres par exemple. La surcharge pondérale (y compris l'obésité) a diminué chez les enfants de 5-6 ans (14,4 % en 2000 ; 12,1 % en 2006), selon les enquêtes de santé scolaire. Toutefois, cette baisse s'est accompagnée d'un creusement des inégalités sociales : elle a ainsi été moins marquée pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques situées en ZEP que pour les autres.

Chez les adultes, les personnes qui ont une moins bonne situation sur le marché du travail s'estiment en moins bonne santé que les autres (même en tenant compte des différences d'âge et de sexe). Ainsi, 84 % des hommes en emploi se jugent en bonne ou très bonne santé, contre 67 % de ceux au chômage. Parmi les hommes qui ont un emploi, les cadres se déclarent plus fréquemment en bonne santé que les ouvriers. Les relations entre santé, travail et emploi sont complexes : d'un côté, des conditions de travail difficiles peuvent altérer la santé, de l'autre, les personnes qui ont des problèmes de santé ont plus de difficultés sur le marché du travail. Ces inégalités sociales de santé sont aussi visibles en termes d'**espérance de vie sans incapacité** : les cadres ont une espérance de vie plus longue que les ouvriers, et passent plus d'années sans incapacité que ces derniers.

Certains dispositifs pourraient contribuer à réduire les inégalités de santé. Par exemple, le dépistage organisé du cancer du sein a été généralisé en France en mars 2004. La proportion de femmes de 50 à 74 ans qui déclarent avoir réalisé une mammographie dans les deux ans est proche de 80 % en 2008, contre 69 % en 2002-2003. Dans les classes sociales les moins favorisées le taux de couverture est plus faible, mais les disparités sociales semblent se réduire progressivement. ■

Définitions

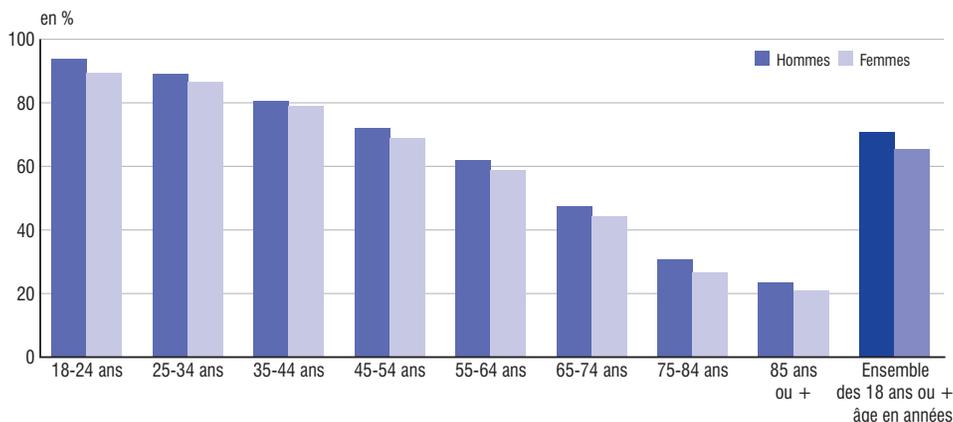
Mortalité prématurée : mortalité avant 65 ans. La mortalité « évitable » regroupe les causes de décès qui pourraient être évitées par une réduction des comportements à risque grâce à des actions de prévention primaire (décès provoqués par des pathologies liées à l'alcool ou au tabac, par les accidents de la route, les chutes accidentelles, les suicides, le VIH, etc.).

Espérance de vie sans incapacité : nombre moyen d'années que l'on peut espérer vivre sans incapacité, dans les conditions de santé du moment.

Pour en savoir plus

- « L'état de santé de la population en France, rapport 2009-2010 », <http://www.sante-sports.gouv.fr/l-etat-de-sante-de-la-population-rapport-2009-2010.html>
- « La santé des enfants en grande section de maternelle en 2005-2006 », *Études et Résultats* n° 737, Drees, septembre 2010.
- « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », *Insee Première* n° 1372, octobre 2011.

1. État de santé général déclaré bon ou très bon en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant à domicile.

Note : la question est « Comment est votre état de santé en général ? Très bon, bon, assez bon, mauvais, très mauvais ? ».

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2009.

2. État de santé général selon la situation sur le marché du travail en 2008

	en %	
	Part des personnes qui se jugent en bonne ou très bonne santé	
	Hommes	Femmes
Étudiant	96	94
En emploi	84	82
dont : Cadre	91	93
<i>Profession intermédiaire</i>	85	86
<i>Employé</i>	83	79
<i>Artisan, commerçant</i>	81	79
<i>Agriculteur</i>	80	75
<i>Ouvrier</i>	79	70
Au chômage	67	70
Retraité	50	41
Inactif, au foyer, invalide du travail, etc.	26	51
Ensemble	73	67

Champ : France, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant à domicile.

Source : Insee, volet « ménages » de l'enquête Handicap-Santé 2008.

3. Femmes ayant réalisé une mammographie selon la catégorie socioprofessionnelle

	en %	
	Part des femmes de 50 à 74 ans déclarant avoir réalisé une mammographie depuis 2 ans	
	2002-2003	2008
Cadre et profession intellectuelle supérieure	84	86
Profession intermédiaire	79	85
Artisan ou commerçant	71	80
Employé administratif	} 71	79
Employé de commerce		74
Ouvrier qualifié	} 64	82
Ouvrier non qualifié		72
Agriculteur	51	73
Inactif	...	70
Ensemble	69	78

Champ : France métropolitaine, femmes de 50 à 74 ans vivant à domicile.

Note : il s'agit de la CS déclarée par les personnes pour l'emploi actuel ou le dernier emploi occupé ; les personnes se déclarent inactives si elles n'ont jamais travaillé.

Sources : Insee ; Drees, enquête Santé 2002-2003, enquête Handicap-Santé 2008.

5.4 Dépenses de santé

En 2010, la **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** atteint 175 milliards d'euros, soit une consommation par habitant de 2 700 euros sur un an. Le ralentissement de la CSBM se poursuit en 2010 : + 2,3 % en valeur après + 3,2 % en 2009 et + 3,3 % en 2008. Son rythme d'augmentation reste ainsi nettement inférieur à celui observé au début de la décennie : entre 2000 et 2005, la CSBM a augmenté à un rythme moyen de 5,6 % par an. La **dépense courante de santé**, qui regroupe l'ensemble des dépenses du système de santé, s'élève quant à elle à 234,1 Mds d'euros en 2010, en hausse de 2,3 % par rapport à 2009. La consommation de soins et biens médicaux représente 9,1 % du PIB en 2010 et la dépense courante de santé en représente 12,1 % ; ces parts sont stables par rapport à 2009, après avoir nettement augmenté entre 2008 et 2009 en raison de la forte contraction du PIB pendant la crise. En 2010, les prix des soins et biens médicaux (prix de la CSBM) augmentent globalement de 0,3 % comme l'année dernière. Cette très faible croissance des prix est due, comme les années précédentes, à la diminution des prix des médicaments (- 2,2 % en 2010 après - 2,6 % en 2009). Le développement des génériques se poursuit, avec notamment la poursuite de l'élargissement du répertoire des génériques intervenu en 2009, ainsi que des baisses de prix ciblées sur certains médicaments, qui maintiennent une pression à la baisse sur les prix.

En volume, c'est-à-dire corrigée de l'évolution des prix, la CSBM croît de 2 %. C'est l'augmentation annuelle la moins élevée depuis plus de dix ans. Seules les dépenses de transport de

malades et d'autres biens médicaux accélèrent par rapport à 2009. Pour les autres postes, les dépenses en volume ralentissent.

En 2010, les dépenses hospitalières représentent 46,4 % de l'ensemble de la consommation de soins et de biens médicaux. Les dépenses de soins de ville représentent 25,1 % de la CSBM. Sur la période 2005-2010, les poids de ces deux postes dans la CSBM sont stables. En revanche, la part des médicaments diminue d'un point (passant de 20,7 % en 2005 à 19,7 % en 2010). Les postes qui croissent le plus sur cette période sont les transports de malades et les autres biens médicaux.

La part de la Sécurité sociale dans le financement de la consommation de soins et de biens médicaux est prépondérante (75,8 % en 2010). La part de la CSBM restant à la charge des ménages s'établit à 9,4 % en 2010, contre 9,6 % en 2009 et 9,7 % en 2008. Cette part diminue en raison de l'augmentation tendancielle du nombre d'assurés en affection de longue durée (ALD) dont les soins sont intégralement pris en charge par la Sécurité sociale. Cependant, entre 2005 et 2008, elle avait augmenté en raison de diverses mesures d'économie prises pour limiter le déficit de la branche maladie : participation forfaitaire d'un euro, en 2006, modulation des taux de remboursement des patients pour les consultations de médecins, selon qu'ils respectent ou non le parcours de soins, et en 2008, franchises sur les médicaments, actes d'auxiliaire médical et transports. En 2009-2010, en l'absence de mesure relative au financement des dépenses de santé, on observe un retour à la tendance des années antérieures. ■

Définitions

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) : ce terme désigne l'ensemble des dépenses hospitalières, de soins ambulatoires (soins de médecins et de dentistes, prestations des auxiliaires médicaux, analyses, cures thermales), de services de transports sanitaires et de biens médicaux (médicaments, prothèses, etc.). La CSBM comprend aussi bien les dépenses remboursées par la Sécurité sociale que celles prises en charge par des organismes complémentaires de santé ou restant à la charge des ménages.

Dépense courante de santé : cet agrégat regroupe la consommation de soins et de biens médicaux à laquelle s'ajoutent les soins aux personnes âgées ou handicapées en établissement, les services de soins à domicile (SSAD), les indemnités journalières, les subventions au système de soins, la consommation de prévention individuelle et collective, les dépenses de recherche et de formation et les coûts de gestion de la santé.

Pour en savoir plus

- « Les Comptes nationaux de la santé en 2010 », *Études et Résultats* n°773, Drees, septembre 2011.

1. Consommation de soins et de biens médicaux @

en milliards d'euros courants

	1995	2000	2005	2005	2008	2009	2010
Soins hospitaliers	47,6	52,7	67,6	68,5	76,2	79,1	81,2
Soins ambulatoires ou de ville ¹	26,8	31,2	40,9	37,4	42,1	43,2	44,0
Médecins ²	13,0	15,2	19,1	16,5	18,2	18,5	18,4
Auxiliaires médicaux	5,2	6,3	8,9	8,1	9,9	10,4	11,0
Dentistes	6,0	6,7	8,7	8,7	9,6	9,7	9,9
Analyses	2,4	2,8	4,0	3,8	4,1	4,2	4,3
Cures thermales	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Transports de malades	1,5	1,9	2,8	2,8	3,4	3,6	3,8
Médicaments	18,5	23,6	31,5	30,7	33,4	34,1	34,4
Autres biens médicaux ³	3,7	5,7	8,4	8,8	10,7	11,0	11,6
Total	98,0	115,1	151,2	148,1	165,7	171,0	175,0

1. Soins ambulatoires en base 2000, soins de ville en base 2005.

2. À l'occasion de la publication de la nouvelle base dite « base 2005 », les comptes de la santé, compte satellite des comptes nationaux, ont fait l'objet de plusieurs modifications. Ainsi, en base 2005, les soins de médecins isolés dans la CSBM correspondent aux seuls soins des médecins de ville (cabinets libéraux et centres de santé) : ils diminuent de près de 3 Mds d'euros par rapport au niveau de la base 2000 où ils intégraient aussi les consultations externes effectuées dans les hôpitaux publics et une partie des honoraires de médecins perçus en établissement privé.

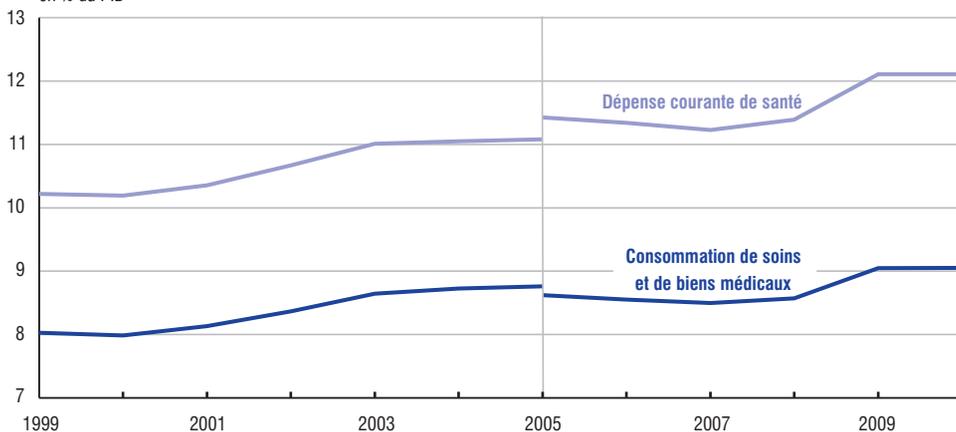
3. Optique, prothèses, orthèses, petits matériels et pansements.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2000 jusqu'en 2005 ; base 2005 depuis).

2. Parts de la consommation de soins et de biens médicaux et de la dépense courante de santé dans le produit intérieur brut

en % du PIB



Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2000 jusqu'en 2005 ; base 2005 depuis).

3. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux @

en %

	2000	2005	2005	2008	2009	2010
Sécurité sociale de base ¹	77,1	77,0	76,8	75,7	75,8	75,8
État et CMU-C ² org. de base	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
Organismes complémentaires ³	12,8	13,2	13,0	13,3	13,4	13,5
Mutuelles ³	7,7	7,7	7,6	7,6	7,6	7,5
Sociétés d'assurance ³	2,7	3,1	3,0	3,3	3,4	3,6
Institutions de prévoyance ³	2,4	2,5	2,3	2,4	2,4	2,5
Ménages	9,0	8,4	9,0	9,7	9,6	9,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Y compris déficit des hôpitaux publics.

2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

3. Y compris prestations CMU-C² versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2000 jusqu'en 2005 ; base 2005 depuis).

5.5 Culture et loisirs

En 2010, les dépenses culturelles et de loisirs représentent 8,6 % de la dépense de consommation des ménages en France. Alors que la part des dépenses de loisirs et culture dans le budget des ménages avait augmenté de près d'un point entre 1990 et 2004, cette proportion diminue depuis (- 0,5 point entre 2004 et 2010).

Le premier poste de dépenses culturelles et de loisirs est aujourd'hui constitué des services culturels, qui regroupent les dépenses de cinéma, concerts, théâtre et autres spectacles vivants, de musées, les abonnements audiovisuels, etc. L'ensemble de ces services culturels représente 17,2 % des dépenses de loisirs et culture en 2010. Viennent ensuite les dépenses de presse, livres et papeterie (14,3 %) et les achats d'articles de jardinage ou pour les animaux de compagnie (13,9 %).

En vingt ans, la structure des dépenses culturelles et de loisirs a changé. La part des dépenses de loisirs consacrée à la presse et aux livres a diminué d'un tiers, passant de 21,3 % en 1990 à 14,3 % en 2010, même si cette baisse est plus accusée dans les années 1990 que dans les années 2000. La part des dépenses en matériel hi-fi, vidéo et en télévision a également nettement reculé (15,3 % des dépenses en 1990 ; 11,2 % en 2010). À l'inverse, de nouveaux postes de dépenses ont gagné en importance : les dépenses en informatique, qui représentent 6,9 % des dépenses de loisirs en 2010, contre 1,8 % en 1990, et les services culturels (17,2 % en 2010 contre 12,6 % en 1990).

Sur un an, 87 % des personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en France métropolitaine déclarent avoir regardé la télévision tous les jours ou presque ; une personne sur deux a lu au moins un livre dans l'année, la même proportion est allée au moins une fois au cinéma et 44 % des personnes ont pratiqué au moins une activité sportive dans l'année. Plus d'une personne sur trois a visité un

musée ou une exposition ; une sur trois est allée au théâtre ou à un concert ; moins d'une sur quatre a fréquenté une bibliothèque.

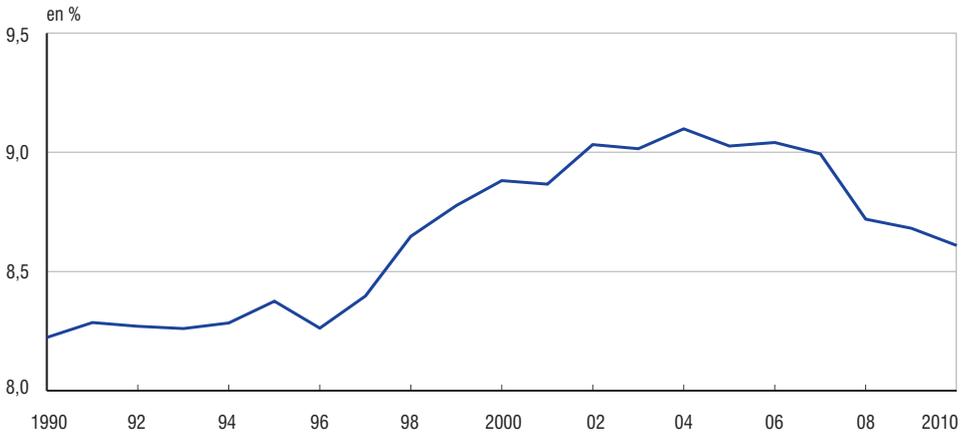
La nature et l'intensité des activités culturelles et de loisirs varie beaucoup selon le milieu social des personnes. Le gradient social est très marqué pour la lecture : 81 % des cadres ont lu au moins un livre dans l'année, contre 68 % des professions intermédiaires, 59 % des employés et 28 % des ouvriers. On retrouve les mêmes écarts d'un milieu à l'autre sur la fréquentation des musées ou expositions, ou le fait d'aller au théâtre ou concert. L'écart est un peu moins marqué sur les sorties au cinéma (80 % des cadres y sont allés dans l'année contre 47 % des ouvriers) ou sur la pratique d'activités sportives (67 % des cadres ont pratiqué au moins une activité sportive dans l'année, contre 39 % des ouvriers).

Les pratiques culturelles sont aussi une affaire d'âge ou de génération. Ainsi, aller au cinéma est beaucoup plus fréquent chez les jeunes : 86 % des jeunes de 16 à 24 ans vont au moins une fois au cinéma dans une année, contre 53 % des personnes des 45 à 54 ans et 18 % des personnes de plus de 75 ans. Le fait d'aller à la bibliothèque ou au théâtre ou concert est aussi moins fréquent avec l'âge, mais l'écart est moins marqué. C'est également le cas de la pratique sportive : 55 % des jeunes de 16 à 24 ans pratiquent au moins une activité sportive dans l'année mais c'est aussi le cas de 43 % des personnes de 55 à 64 ans. L'écart est plus net si l'on regarde la proportion de ceux qui pratiquent plusieurs activités sportives. En revanche, la probabilité d'aller au musée ou à une exposition au cours d'une année, de même que celle de lire au moins un livre sont à peu près constantes entre 16 et 65 ans ; elles diminuent ensuite. Enfin, la probabilité de regarder quotidiennement la télévision croît un peu avec l'âge. ■

Pour en savoir plus

- « Statistiques de la culture - Chiffres-clés 2011 », Deps, édition 2011.
- « Le recul du livre et de la presse dans le budget des ménages », *Insee Première* n° 1253, août 2009.
- « Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul », *Économie et statistique* n° 423, décembre 2009.
- Voir aussi : *fiche 4.7.*

1. Part des dépenses culturelles et de loisirs dans la dépense de consommation des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux base 2005.

2. Structure des dépenses culturelles et de loisirs @

	en %				
	1990	1995	2000	2005	2010
Télévision, hi-fi, vidéo, photo	15,3	11,9	11,3	11,2	11,2
Informatique (y compris logiciels, cédéroms)	1,8	4,2	7,6	7,6	6,9
Disques, cassettes, pellicules photo	6,1	6,5	5,7	5,0	3,0
Presse, livres et papeterie	21,3	20,4	16,9	15,2	14,3
Services culturels ¹ (y compris redevance TV)	12,6	14,3	15,9	15,8	17,2
Jeux, jouets, articles de sport	9,4	9,4	9,4	10,3	11,1
Jardinage, animaux de compagnie	15,0	13,8	12,6	13,0	13,9
Services récréatifs et sportifs ² , voyages à forfait, week-ends, etc.	7,6	8,1	8,1	8,2	9,0
Jeux de hasard	6,9	8,2	8,9	9,9	9,3
Autres biens culturels et de loisir	4,0	3,2	3,5	3,8	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels, développements de tirages de photographies, etc.

2. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines ou encore parcs d'attractions.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux base 2005.

3. Loisirs, activités ou sorties culturelles et sportives au cours des douze derniers mois selon l'âge en 2009

	au moins une fois sur les douze derniers mois, en %							
	Télévision tous les jours	Lecture d'un livre	Bibliothèque	Cinéma	Théâtre, concert	Musée, exposition	Activité artistique	Activité sportive
16-24 ans	82	56	39	86	44	38	17	55
25-34 ans	85	58	26	64	38	39	16	54
35-44 ans	82	55	27	61	35	39	15	48
45-54 ans	84	57	21	53	32	39	12	44
55-64 ans	90	56	18	43	32	40	15	43
65-74 ans	94	54	15	32	28	34	14	39
75 ans ou plus	94	49	11	18	15	17	8	19
Total	87	55	23	53	33	36	14	44

Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Lecture : 86 % des 16-24 ans déclarent être allés au cinéma au moins une fois au cours des douze derniers mois.

Source : Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2009.

5.6 Vie sociale et vie publique

La proximité des équipements et services n'est pas la même pour tous selon l'endroit où l'on vit. Parmi les personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine, trois personnes sur quatre mettent moins de 10 minutes pour se rendre à pied à un arrêt de transport en commun depuis leur domicile en 2007. 69 % des personnes ont une épicerie ou un supermarché à moins de 10 minutes à pied. Le médecin, la poste ou la banque sont un peu moins souvent juste à côté mais, malgré tout, ils sont pour plus de 90 % des personnes à moins de 10 minutes en voiture. La coexistence de l'ensemble de ces équipements à proximité est moins courante : 37 % des personnes disposent de tous ces équipements à moins de 10 minutes à pied et 43 % à moins de 10 minutes en voiture. Les personnes plus âgées sont plus souvent éloignées de ces équipements que les plus jeunes, parce qu'elles sont plus nombreuses à vivre en milieu rural. C'est particulièrement le cas concernant la proximité des commerces : 78 % des jeunes de 18-30 ans ont une épicerie ou un supermarché à moins de 10 minutes à pied, c'est le cas de 63 % des personnes âgées de 70 ans ou plus.

Près d'un tiers des 16 ans ou plus vivant en France métropolitaine adhèrent à une association en 2008. Le taux d'adhésion n'est pas le même selon l'âge : 37 % des personnes de 60 à 74 ans sont membres d'une association, contre 26 % de celles de 16 à 24 ans. Ce sont les associations sportives qui drainent le plus d'adhérents : 12 % des personnes de 16 ans ou plus sont ainsi membres d'une association sportive et 17 % des jeunes de 16 à 24 ans. Viennent ensuite les clubs du troisième âge ou de loisirs pour personnes âgées : 14 % des 75 ans ou plus y adhèrent. Enfin, 7 % des actifs et retraités adhèrent à des activités de syndicat ou à des groupements professionnels. Outre les adhérents aux associations, la France compte en 2008 huit millions de **bénévoles**. Ce sont les associations religieuses, sanitaires ou sociales, ainsi que celles de défense

de droits et d'intérêts communs, qui comptent, en proportion, le plus de bénévoles parmi leurs adhérents. À l'opposé, les associations de troisième âge et les associations sportives ont les taux de bénévolat les plus faibles.

L'inscription sur les listes électorales puis la participation aux scrutins sont très liées à la génération : les jeunes générations sont moins souvent inscrites et votent moins que leurs aînées et l'écart est nettement plus élevé pour les non-diplômés. Du fait de leurs relativement faibles taux d'inscription et de participation, les plus jeunes apparaissent ainsi sous-représentés parmi les votants, comme les chômeurs, les habitants des zones urbaines sensibles, les familles monoparentales, les ouvriers non qualifiés et les employés de commerce. À l'opposé, les agriculteurs exploitants et les retraités sont sur-représentés, comme les ruraux et les cadres.

Depuis la fin des années 1970, la participation électorale tend à diminuer d'un scrutin à l'autre. Cette baisse est plutôt le signe d'un changement dans la façon de voter : l'abstention systématique ne concerne qu'environ 8 % des personnes inscrites sur les listes électorales mais les électeurs « intermittents » sont plus nombreux. Ainsi, certaines personnes semblent privilégier le vote à l'élection présidentielle mais ne se déplacent pas pour les autres scrutins. C'est particulièrement le cas des jeunes, plus souvent intermittents que les autres. Sur les trois élections ayant eu lieu en 2007-2008 (élections présidentielle, législatives et municipales), près de sept jeunes inscrits de moins de 30 ans sur dix ont voté par intermittence, dont trois en ne votant que lors du scrutin présidentiel. En comparaison, cinq quarantenaires sur dix ont voté par intermittence, dont un seul en ne votant qu'au scrutin présidentiel. L'intermittence du vote marque donc une hiérarchisation des scrutins, davantage marquée pour les jeunes, mais aussi pour les moins diplômés ou les plus précaires. ■

Définitions

Bénévole : personne qui a travaillé sans être rémunérée ou qui a rendu des services dans le cadre d'une association ou d'un autre organisme (qu'elle en soit membre ou non).

Pour en savoir plus

- « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes », *Économie et Statistiques* n°402, Insee, 2007.
- « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », *Insee Première* n°1327, décembre 2010.
- « Les enfants des *baby-boomers* votent par intermittence, surtout quand ils sont peu diplômés », *Insee Références France*, portrait social, édition 2010.

1. Équipements à proximité du domicile des ménages en 2007

en %

	Moins de 10 minutes ...	
	À pied	En voiture
Type d'équipement		
Un ou plusieurs arrêts de transport en commun	74	87
Épicerie, supérette, supermarché	69	97
Médecin généraliste, centre de soins primaires	62	95
Bureau de poste	58	96
Banque	53	92
Tous ces équipements	37	43

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Lecture : 69 % des personnes âgées de 18 ans ou plus ont une épicerie à moins de 10 minutes à pied de leur domicile. 43 % disposent d'une épicerie, d'une banque, d'un bureau de poste, d'un arrêt de transport en commun ainsi que d'un médecin généraliste à moins de 10 minutes en voiture de leur domicile.

Source : Insee, *Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2007*.

2. Taux d'adhésion à différents types d'associations selon l'âge en 2008

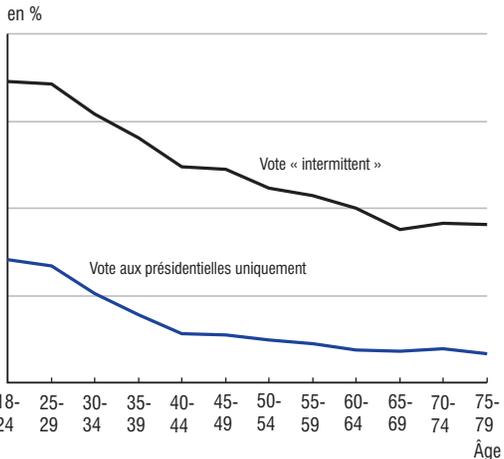
en %

	Ensemble	Action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative	Sport	Culture	Loisirs	Défense de droits et d'intérêts communs	Clubs de 3 ^e âge, de loisirs pour personnes âgées*	Syndicat, groupement professionnel**
Sexe								
Hommes	35,6	3,5	15,4	5,5	5,0	2,2	8,3	8,1
Femmes	29,9	4,6	9,5	6,3	4,5	2,7	10,7	6,5
Âge								
16-24 ans	26,3	2,1	17,1	4,6	2,7	0,7	///	1,9
25-39 ans	32,7	3,4	14,1	5,4	3,2	3,3	///	8,6
40-59 ans	34,4	4,0	12,7	6,0	5,0	3,0	///	11,8
60-74 ans	36,9	6,9	10,7	8,7	7,9	2,3	7,3	2,6
75 ans ou +	27,6	3,4	4,0	3,6	4,5	1,5	13,6	1,7
Ensemble	32,6	4,1	12,3	5,9	4,7	2,5	9,6	7,3

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus ; *personnes dont l'âge est strictement supérieur à 59 ans ; ** personnes occupant un emploi, chômeurs et retraités.

Source : Insee, *Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV-SILC) 2008*.

3. Importance du vote « intermittent » en 2007-2008 selon l'âge



Champ : France métropolitaine, personnes inscrites sur les listes électorales, participation aux trois scrutins ayant eu lieu en 2007 et 2008 : élections présidentielle et législatives en 2007 et élections municipales en 2008.

Lecture : 69 % des jeunes de 18 à 24 ans inscrits sur les listes électorales ont voté de manière intermittente aux trois derniers scrutins (ils ont voté au moins une fois mais pas les trois) : 28 % n'ont voté qu'aux élections présidentielles.

Source : Insee, *enquête sur la participation électorale 2007-2008*.

5.7 Insécurité, délinquance

Selon l'enquête **Cadre de vie et sécurité** de 2010, 2,7 % des femmes et 3,1 % des hommes vivant en France métropolitaine déclarent avoir été victimes d'une agression physique à l'extérieur de leur ménage au cours des deux dernières années (en 2008 ou 2009). Les premières victimes des agressions physiques sont les jeunes : 6,1 % des femmes et 8,5 % des hommes de 14 à 24 ans sont concernés. Les vols sans violence (sac, téléphone portable par exemple), et dans une moindre mesure les agressions verbales, sont également plus fréquents chez les plus jeunes. Par ailleurs, 3,1 % des femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur ménage ; les hommes majeurs se déclarant victimes de ces mêmes violences sont près de trois fois moins nombreux. Les violences subies au sein des ménages sont plus souvent des violences physiques que des violences sexuelles.

3,0 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de leur logement. Ceux vivant en banlieue parisienne sont les plus touchés. De plus, 1,9 % des ménages ont été victimes de vols sans effraction et 4,6 %

d'actes de vandalisme contre leur logement. Parmi les ménages possédant une voiture, 3,0 % ont subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule (4,8 % en banlieue parisienne). Un peu plus de 10 % ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture, les ménages résidant dans les centres-villes d'agglomérations et dans l'agglomération parisienne étant les plus touchés. Les vols à la roulotte sont toujours surreprésentés dans l'agglomération parisienne, même s'ils ont un peu diminué par rapport à l'enquête de 2009 : ils y concernent près d'un ménage sur dix contre 5,6 % en dehors de cette agglomération.

Parmi les **faits constatés** en 2010, les atteintes aux biens en France métropolitaine diminuent pour la 8^e année consécutive (-1,9 %). En revanche, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) augmentent à nouveau (+0,9 %). Les escroqueries et les infractions économiques et financières continuent de baisser (-4,4 %). En 2010, plus de 1,1 million de **personnes** ont été **mises en cause**. La très grande majorité sont des hommes (84 %). Plus de 200 000 mineurs ont été mis en cause, soit 19 % de l'ensemble ; ils sont particulièrement impliqués dans les atteintes aux biens. ■

Définitions

Enquête Cadre de vie et sécurité : elle permet depuis 2007 de recenser et de caractériser précisément les faits subis par les ménages et les personnes au cours d'une période de référence :

- **agression physique** : violences physiques (hors ménage) et vol ou tentative de vol avec violences physiques ;
- **agression verbale** : menaces et injures ;
- **vol sans violence** : vol ou tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études sans violences physiques ;
- **violence au sein du ménage** : violences physiques ou sexuelles à l'intérieur du ménage ;
- **cambriolage ou tentative** : introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol ;
- **destruction ou dégradation volontaire du logement** : inscriptions sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitres cassées, etc) ;
- **vol à la roulotte** : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage ;
- **destruction ou dégradation volontaire de la voiture** : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule.

Ces statistiques sont différentes des chiffres reflétant l'activité de la police et de la gendarmerie, qui recensent les faits faisant l'objet d'une plainte et ceux sans victimes directes.

Faits constatés : faits portés pour la première fois à la connaissance des services de police et de gendarmerie et retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer.

Personne mise en cause : notion définie dans le cadre de l'outil statistique d'enregistrement des faits constatés (« état 4001 »). Elle ne correspond à aucun état juridique du Code de procédure pénale. S'il existe des charges contre une personne entendue par procès-verbal pour un fait ayant été constaté, celui-ci sera considéré comme élucidé et la personne sera comptée comme « mise en cause ».

Pour en savoir plus

- « Criminalité et délinquance enregistrées en 2010 », *Bulletin pour l'année 2010*, ONDRP, janvier 2011.
- « Les atteintes subies par les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2009, hors vol et hors ménage à travers les enquêtes Cadre de vie et sécurité », *Rapport de l'ONDRP 2010*, novembre 2010.

1. Victimes d'agression ou de vol en 2008 ou 2009

Âge	Agression physique		Agression verbale		Vol sans violence		Violence au sein du ménage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
14 – 24 ans	6,1	8,5	22,8	22,1	10,0	9,0	} 4,0 *	1,4 *
25 – 39 ans	4,0	3,9	19,9	18,5	3,7	2,7		
40 – 49 ans	2,0	1,8	18,7	14,4	2,5	2,6	} 3,6	1,1
50 – 59 ans	1,8	1,7	14,1	11,4	2,4	1,6		
60 – 69 ans	1,3	0,8	9,1	9,4	2,1	1,8	} 1,0 *	0,8 *
70 ans ou plus	0,7	0,6	4,6	2,9	2,0	1,9		
Ensemble	2,7	3,1	15,1	14,0	3,7	3,3	3,1 *	1,2 *

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 14 ans ou plus, sauf pour les données suivies de * : ensemble des personnes de 18 à 75 ans.
Lecture : en 2010, 4 % des femmes âgées de 25 à 39 ans déclarent avoir été victimes d'agression physique dans les deux années précédant l'enquête.
Source : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2010.

2. Ménages victimes de cambriolage, de vol de voiture, d'actes de destruction ou de dégradation en 2008 ou 2009

Type de commune	Cambriolage ou tentative de cambriolage	Vol dans le logement commis sans effraction	Destruction ou dégradation volontaire du logement	Vol ou tentative de vol de la voiture	dont : vol	Vol à la roulotte	Destruction ou dégradation volontaire de la voiture
Pôles urbains							
Agglomération parisienne							
Ville de Paris	2,9	n.s.	1,9	2,6	n.s.	10,7	13,9
Banlieue	4,6	1,3	5,4	4,8	0,9	9,0	15,5
Agglomérations de plus de 100 000 habitants							
Ville centre	3,8	2,2	8,2	4,5	0,8	9,5	18,7
Banlieue	3,4	1,9	5,1	3,8	1,0	7,2	12,0
Agglomérations de moins de 100 000 habitants							
Ville centre	3,4	1,9	5,5	3,3	n.s.	6,2	12,5
Banlieue	2,4	n.s.	4,2	2,9	n.s.	4,2	7,6
Communes périurbaines¹	4,0	1,8	3,1	1,9	0,8	4,4	7,5
Pôles ruraux²	2,2	1,7	3,1	2,3	0,8	4,6	9,1
Rural isolé	1,7	2,5	2,1	1,1	0,4	2,8	5,3
Ensemble	3,0	1,9	4,6	3,0	0,7	6,1	11,0

1. Communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille quotidiennement dans un ou plusieurs pôles urbains ou dans des communes attirées par ces pôles, et qui forment avec eux un ensemble d'un seul tenant.

2. Petites unités urbaines de l'espace rural comptant 1 500 emplois ou plus.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les cambriolages, les vols dans le logement et les destructions ou dégradations de logement ; France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les destructions ou dégradations de voiture.
Lecture : en 2010, 3 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage dans les deux années précédant l'enquête.

Source : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2010.

3. Faits constatés et personnes mises en cause selon la nature des infractions

	Faits constatés ¹		Personnes mises en cause			
	2010 (en milliers)	Évolution 2010/2009 (en %)	2010 (en milliers)	Évolution 2010/2009 (en %)	Part des mineurs (en %)	Part des femmes (en %)
Atteintes aux biens	2 184,5	- 1,9	314,6	- 0,3	34	18
Vols	1 804,0	- 0,7	240,3	+ 1,6	33	20
Destructions et dégradations	380,5	- 7,5	74,3	- 6,1	38	10
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	346,3	+ 0,9	239,9	- 2,2	19	14
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	341,8	- 4,4	83,6	- 3,9	5	30
Infractions révélées par l'action des services	359,3	- 3,5	360,7	- 3,8	13	9
Autres	216,0	- 2,1	147,5	- 3,0	10	26

1. Calculer un nombre total de faits constatés ne serait pas pertinent car la nature des infractions est très hétérogène.

Champ : France métropolitaine.

Source : Direction centrale de la police judiciaire, État 4001 annuel.

5.8 Justice

En 2009, 1,9 million de nouvelles affaires sont introduites au fond devant les tribunaux civils, soit une hausse de 3,1 % par rapport à 2008.

Les affaires relevant du droit de la famille concentrent près d'un quart d'entre elles. Il s'agit de régler des contentieux liés à un mariage, un divorce, un décès ou encore l'éducation des enfants. 133 000 divorces ont été prononcés dans ce cadre en 2010, un nombre stable depuis trois ans. Dans la majorité des cas, ces séparations se font par consentement mutuel : 8 procédures de divorces sur 10 résultent désormais d'un accord des deux époux.

Près d'un quart des nouvelles affaires sont liées au droit des contrats et portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels (paiements de loyer, demandes d'expulsion), aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Par ailleurs, 15 % des nouvelles affaires civiles concernent le droit du travail et de la protection sociale. Ces affaires, portées aux prud'hommes, sont généralement des contestations de motif de licenciement. En nombre, viennent ensuite les procédures relevant du droit des personnes (14 % du total, une part en hausse continue depuis 2000) pouvant aboutir à l'application d'un régime de protection de majeurs sous la forme de tutelle ou de curatelle, et enfin les affaires concernant des entreprises en difficulté (10 %).

Tous types d'infractions confondus, les tribunaux pénaux ont prononcé 632 000 condamnations en 2009. C'est 1,2 % de moins que l'année précédente, ce qui confirme la baisse amorcée en 2008. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 42 % des condamnations dont près de la moitié pour conduite en état d'ivresse. Si les condamnations pour grand excès de vitesse sont en recul (-13,5 % entre 2008 et 2009), de plus en plus de conducteurs sont sanctionnés pour avoir conduit sans ou malgré une suspension de leur permis (+9,7 %).

22 % des condamnations sont liées à des atteintes aux biens, une proportion en légère baisse par rapport à 2008 ; près de 9 sur 10 concernent des vols, recels, destructions ou dégradations de biens. Les condamnations pour atteintes aux personnes (18 %) diminuent globalement après avoir augmenté jusqu'en 2008. Les coups et violences volontaires en représentent près des deux tiers, loin devant les atteintes sexuelles (10 %), et les homicides et blessures involontaires (10 %, 9 % du fait d'accidents de la route). Enfin, les condamnations pour trafic, détention, transport, cession et usage de stupéfiants poursuivent leur progression et concernent plus de 46 000 cas en 2009.

Les personnes condamnées par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs de nationalité française : les femmes ne représentent que 9,4 % des condamnés. 10,2 % des personnes condamnées en 2009 pour avoir commis un délit pénal étaient en état de récidive. Les taux les plus élevés s'observent pour la conduite en état alcoolique et pour les vols (de l'ordre de 15 %).

Au 1^{er} janvier 2011, l'administration pénitentiaire dispose de 56 000 places de détention réparties dans 189 établissements. Près de 67 000 personnes y sont détenues à cette même date, soit une surpopulation carcérale de près de 20 %. Les femmes sont en très large minorité (3,4 % des détenus), un quart des personnes écrouées sont âgées de moins de 25 ans et 17,8 % sont de nationalité étrangère. Un tiers des condamnés purgent une peine de moins d'un an et un quart de cinq ans ou plus. Depuis l'année 2000, le nombre de détenus hébergés et de personnes écrouées non hébergées ne cesse d'augmenter (+15 500 personnes entre 2000 et 2011). En 2010, l'administration pénitentiaire a recensé 109 suicides et 2 246 tentatives de suicides. ■

Définitions

Affaire : l'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

Fond : l'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés de la Justice 2010 » et « Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1^{er} janvier 2011 », sur www.justice.gouv.fr
- « 20 ans de condamnations pour crimes et délits », *Infostat justice* n° 114, avril 2011.
- Voir aussi : *fiche 5.7*.

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Total	1 694	1 829	1 793	1 759	1 811	1 867
<i>dont : Droit des personnes</i>	152	195	199	199	221	261
<i>Droit de la famille</i>	429	465	466	449	448	445
<i>Entreprises en difficulté</i>	201	195	183	180	175	186
<i>Droit des contrats</i>	437	436	428	432	435	438
<i>Droit du travail et de la protection sociale</i>	280	277	265	256	272	276

Champ : France, nouvelles affaires introduites au fond (hors cours de cassation) : cours d'appel, tribunaux de grande instance (TGI), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes. À partir de 2004, le champ de la statistique civile des TGI s'est étendu à de nouvelles procédures.

Source : ministère de la Justice et des Libertés, Sous-Direction de la Statistique et des Études.

2. Justice pénale : condamnations

	1994	2000	2005	2007	2008	2009p	Évolution 2009/2008 (en %)
Toutes condamnations (en milliers)	487,0	582,9	618,0	642,8	639,9	632,0	- 1,2
Nature de l'infraction							
Atteinte aux personnes	86,2	103,0	108,2	113,3	115,4	111,5	- 3,4
<i>dont : homicides volontaires</i>	0,5	0,5	0,5	0,6	0,4	0,4	+ 0,0
<i>atteintes sexuelles</i>	n.d.	n.d.	13,0	11,8	11,6	11,0	- 5,2
<i>viols</i>	1,1	1,6	1,8	1,7	1,5	1,4	- 6,7
<i>coups et violences volontaires</i>	36,7	53,8	62,7	70,1	72,6	70,9	- 2,4
<i>homicides et blessures involontaires</i>	29,4	22,6	13,7	12,3	12,2	11,0	- 10,1
<i>dont par conducteur</i>	27,8	20,6	12,0	10,7	10,7	9,6	- 10,3
Atteinte aux biens	140,1	153,5	153,9	147,2	143,2	138,0	- 3,6
<i>dont : vols, recels, destructions, dégradations</i>	125,2	134,0	138,7	131,4	126,9	121,5	- 4,3
Matière économique et financière	25,5	26,0	22,7	20,0	18,8	18,3	- 2,6
<i>dont : chèques</i>	2,9	3,4	3,3	2,9	2,7	2,7	+ 0,0
<i>travail illégal</i>	5,7	6,3	4,8	5,2	5,3	5,4	+ 1,9
Circulation routière et transports	157,2	227,3	248,1	274,5	266,9	267,8	+ 0,3
<i>dont : défaut d'assurance</i>	23,2	35,2	36,8	37,7	33,2	33,4	+ 0,5
<i>conduite en état alcoolique</i>	101,3	108,5	118,3	132,0	129,6	126,1	- 2,7
<i>grand excès de vitesse</i>	n.d.	33,0	13,9	13,7	12,6	10,9	- 13,5
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	n.d.	n.d.	39,3	52,2	52,9	58,1	+ 9,7
Autres infractions	77,1	73,2	85,1	87,8	95,6	96,4	+ 0,8
<i>dont : stupéfiants (trafic, détention, transport, cession, usage)</i>	20,6	22,8	34,1	37,4	43,4	46,6	+ 7,5
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	11,8	4,2	4,5	4,0	4,3	4,1	- 4,7
Caractéristiques des condamnés (en %)							
Part des mineurs	3,8	6,5	8,9	8,9	9,0	8,7	
Part des femmes	10,0	9,6	9,4	9,4	9,5	9,4	
Part des étrangers	15,3	12,3	13,5	12,7	12,3	12,5	

Champ : France, condamnations hors composition pénale.

Source : ministère de la Justice et des Libertés, Sous-Direction de la Statistique et des Études.

3. Nombre de détenus dans les établissements pénitentiaires

au 1^{er} janvier de chaque année

	1991	1995	2000	2005	2009	2010	2011
Ensemble¹	45 420	53 935	51 441	59 197	66 178	66 089	66 975
Part des femmes (en %)	4,5	4,1	3,7	4,0	3,4	3,4	3,4
Part des moins de 25 ans (en %)	31,6	28,4	24,7	26,0	25,8	25,7	25,9
Part des étrangers (en %)	29,5	28,9	22,3	22,0	18,0	17,7	17,8

1. Population écrouée totale (détenus hébergés et personnes écrouées non hébergées).

Champ : France.

Source : ministère de la Justice et des Libertés, Sous-Direction de la Statistique et des Études.